

PAR MESSAGER

Le 24 novembre 2008

Me Véronique Dubois Secrétaire Régie de l'énergie 800, Place Victoria, bureau 255 Montréal, Québec, H4Z 1A2

OBJET:

Suivi administratif - Décision D-2007-44

(Dispense)

Notre dossier: R000253 YF

Chère consœur,

La présente donne suite à la décision D-2007-44 dans le dossier R-3629-2007.

Pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2008, vous trouverez ci-jointes la documentation et les informations suivantes, à savoir :

Yves Fréchette Avocat

4^e étage

Hydro-Québec - Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 6925 Téléc. : (514) 289-2007

C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

Transactions bilatérales

- Sommaire des transactions par fournisseur (document A)
- Liste des transactions (document B) CONFIDENTIEL

Transactions sur bourse d'énergie

• Sommaire des transactions par bourse (document C)

À noter qu'aucune transaction sur bourse d'énergie n'a été réalisée durant la période visée.

À titre de rappel, la décision D-2007-44 de la Régie interdit la divulgation, la publication et la diffusion des informations de la section « Liste des transactions », soit le document B et ce, pour une période de trois mois à compter de la date de chacun des suivis.

Nous vous prions de recevoir, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Yves Fréchette

/nm PJ